

Mais la défense de ce type d'acquis ne saurait être confondu avec la défense de l'entreprise capitaliste même si elle est partie intégrante du SPN.

## 9. QUELLES PEUVENT ETRE LES LIGNES DIRECTRICES DE NOTRE INTERVENTION,

### a - Sur le plan revendicatif.

Les deux points essentiels sont évidemment les salaires et l'emploi. Ces deux problèmes se posent ensemble à la SNCF, dans les centres de tri des P et T, dans les hôpitaux, à la RATP, dans le secteur minier, etc...

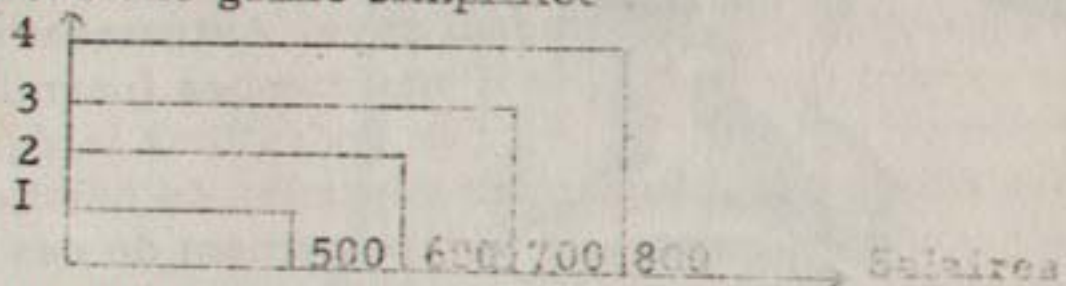
Concernant les salaires, il y a lieu d'intervenir de deux façons :

- d'une part en développant des thèmes généraux du type "hausse de 100,00 F des salaires pour tous" (ici en adaptant à la situation concrète qui peut amener à revendiquer 150 F !), "mensualisation des travailleurs payés à l'heure" sans conditions ni délais, "intégration des primes de rendement, de productivité, d'assiduité", etc... dans le salaire de base. On tiendra largement compte de ce que ces revendications ne sont pas toutes forcément unificatrices du milieu concerné.

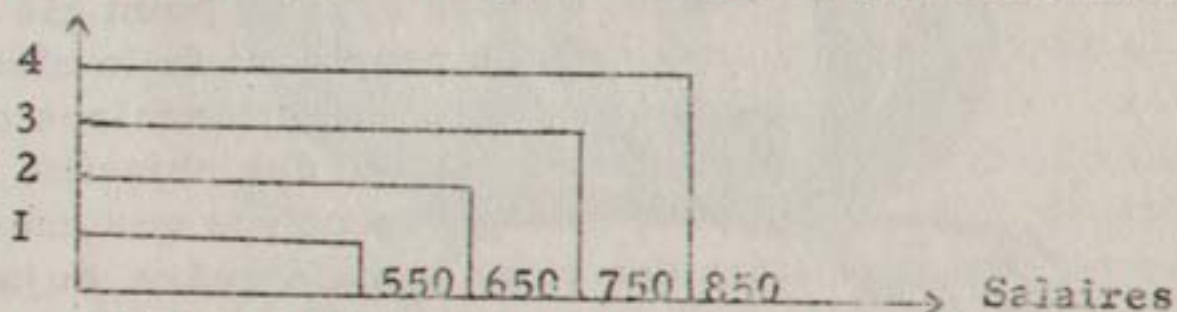
- d'autre part, on axera l'intervention sur une critique des échelles hiérarchiques en vigueur et de la grille des salaires.

Mais une telle intervention ne peut se faire qu'après étude en étroite liaison avec des camarades du secteur concerné. En règle générale, ce qui peut être avancé, c'est qu'après une hausse des salaires on supprime les bas échelons de la grille.

Exemple Supposons une grille simplifiée :



après augmentation des salaires de 50 F (ou de n %) le salaire le plus bas est de 550F. Traditionnellement, les heureux bénéficiaires de l'augmentation des salaires ignorent que ceux qui entrent dans l'entreprise après cette augmentation commencent néanmoins à l'échelon I = 500 F. Ce qui est réclamé, c'est qu'après l'augmentation, la grille soit transformée ainsi :



Mais un tel exemple ne doit surtout pas être repris mécaniquement. Il faut avant toute chose vérifier qu'il a une application dans le secteur concerné.